

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 30 mars 2015

Décision n° CP-2015-0097

commune (s):

objet: Réalisation de maquettes 3D, de prestations associées et de produits dérivés - Lancement de la

procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale déléquée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de

l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur: Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : Lundi 23 mars 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : Mardi 31 mars 2015

<u>Présents</u>: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 30 mars 2015

Décision n° CP-2015-0097

objet: Réalisation de maquettes 3D, de prestations associées et de produits dérivés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

La Commission permanente.

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n°2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Les directions de la Métropole de Lyon font de plus en plus souvent appel à des maquettes 3D, en particulier pour la concertation et la communication. Une maquette se définit comme une modélisation en 3 dimensions du sol, d'un bâtiment, d'une zone de projet en format numérique.

Deux types de maquettes peuvent être distingués :

- les maquettes de type "projet", dont l'objectif est de proposer une vision conforme à la réalité du terrain avant et après réalisation du projet. Ces maquettes, utilisées dans le cadre d'actions de communication et de concertation, ont une durée de vie courte. Elles ne sont pas appelées à évoluer après la prise de décision.
- les maquettes de type "zone d'aménagement", qui ont vocation à évoluer et à être mises à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet. Ces maquettes ont une durée de vie moyenne ou longue.

Il est donc nécessaire de relancer les prestations incluses dans les marchés suivants :

- Lot 1 : marché n° 2012-579 relatif à la réalisation de maquettes numériques 3D, de prestations associées et de produits dérivés pour la rive gauche du Rhône.
- Lot 2 : marché n° 2012-580 relatif à la réalisation de maquettes numériques 3D, de prestations associées et de produits dérivés pour la rive droite du Rhône.

Ces prestations arrivent à échéance le 28 août 2015.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces prestations ainsi que d'autoriser monsieur le Président à signer le marché.

Le marché comportera les prestations suivantes :

- la réalisation de maquettes 3D (modélisation du territoire comportant plusieurs niveaux de détail, fourniture d'un socle de données dans le cadre de concours de maîtrise d'œuvre par la Métropole, modélisation des projets, intégration des projets dans la maquette),
- la réalisation de prestations associées (fourniture d'un outil de visualisation et formations associées à celui-ci, participation à des réunions de travail, exploitation de maquettes lors de réunions publiques),
- la réalisation de produits dérivés (production d'images et de films).

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché multiservices à bons de commande multi-attributaires, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 années reconductible de façon expresse une fois 2 années.

En effet, le marché ne sera plus décomposé en lots géographiques. L'exécution du précédent marché a démontré que le découpage en deux lots géographiques n'est plus opportun d'un point de vue pratique.

Cependant, le secteur économique concerné étant concurrentiel, il a été décidé de passer un marché à bons de commande multi-attributaires afin de pouvoir conserver une pluralité d'entreprises pour exécuter les prestations.

Il y a aura au maximum 3 attributaires.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC et maximum de 240 000 € HT, soit 288 000 € TTC globalement pour tous les attributaires pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction. Les modalités de repartition des engagements contractuels minimums et maximums de commande entre les différents titulaires sont indiquées dans les contrats.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier:

DECIDE

- 1° Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution du marché de prestations pour la réalisation de maquettes numériques 3D, de prestations associées et de produits dérivés.
- **2° Autorise**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négociée ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.
- 3° Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.
- **4° Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande multi-attributaires pour la réalisation de maquettes numériques 3D, de prestations associées et de produits dérivés et tous les actes y afférents, pour un montant minimum de 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC et maximum de 240 000 € HT, soit 288 000 € TTC globalement pour tous les attributaires pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années.
- 5° La dépense d'investissement en résultant, soit 576 000 € TTC maximum sur la durée totale du marché, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2015 et suivants compte 2051 fonction 020.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.